



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS  
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)**

Paris le 22 juin 2016

**Avec ou sans « permission », nous allons manifester !  
Après de Valls hésitations, le gouvernement interdit...  
puis autorise la manifestation !**

**Ce mercredi matin, la première décision du gouvernement était tombée, la manifestation du 23 juin 2016 devait être interdite** en raison, selon la préfecture de police, de la mobilisation « des forces de police et des forces mobiles contre la menace terroriste qui se situe à un niveau élevé imposant des sollicitations exceptionnelles sur le territoire national » ; au passage pas un mot sur le déploiement des forces de sécurité pour l'Euro de foot.

Face à la mobilisation et à la détermination du mouvement social, le gouvernement s'entêtait dans le mépris et l'autoritarisme et franchissait une fois de plus un seuil dans la remise en cause des libertés individuelles et collectives...décision inadmissible et historique (la précédente interdiction d'une manifestation syndicale datant de la guerre d'Algérie) ! Mais depuis novembre 2015 et la proclamation de l'état d'urgence, des restrictions graves aux libertés avaient déjà été instituées : interdiction de la marche organisée lors de la COP 21, assignation à résidence de militants écologistes et interdictions individuelles de manifester dans le cadre de la mobilisation contre la loi travail.

**Face à la détermination de l'intersyndicale interprofessionnelle et de la mobilisation de l'ensemble du mouvement social, le gouvernement a reculé et a donné son autorisation à la manifestation du 23 juin 2016 à Paris (nous vous tiendrons informés des modalités et du parcours par le biais de notre site et de la page facebook).**

Depuis le 9 avril, le SNPES-PJJ avec la FSU soutien et participe aux mobilisations et manifestations, la force de la manifestation du 14 juin ainsi que les résultats des enquêtes d'opinion confirment que la population reste majoritairement opposée à la loi travail.

**Pour dénoncer les ravages de cette loi et défendre nos libertés nous appelons les personnel-les de la PJJ :**

- **A signer massivement la votation citoyenne pour le retrait de la loi travail qui sera remise à l'Élysée le 28 juin jour du vote du projet de loi au sénat.**
- **à manifester le jeudi 23 juin à Paris et en Province. Un préavis FSU est déposé afin de permettre à toutes et à tous de participer aux actions organisées sur l'ensemble du territoire...y compris à Paris !**

